

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2008

Le 14 novembre 2008, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 6 novembre 2008, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- MONMART A.- TAILLANDIER F. - DURU A-F.- BUSATO J.- de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – SOLOHUB S. VARECHARD R.

Absents : M.GUILLAUME L absent représenté par M. de NATALE Guy.
Mme AMRANI E.
M. CANIAC A.

Secrétaire : Monsieur TAILLANDIER Franck.

Compte-rendu

Remarque de Mme DURU : Mme DURU demande le remplacement du mot « suspendu » sur le contrat rural par le mot « annulé ». Monsieur le Maire en prend note et souligne que le contrat rural est suspendu sous sa forme actuelle. Il pourra être reconduit.

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Travaux suite à un arrêté de péril

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'affaire de Monsieur PREDHOMME concernant le terrain « gde rue de Couture », il convient de faire des travaux de mise en sécurité et remise en état du jardin. Deux devis ont été présentés :

- M. CANIAC : 630.00 € TTC (jardin)
- M. HEURTEVENT : 1 724.93€ TTC (mise en sécurité).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager les travaux de mise en sécurité. Délibération prise par 12 voix POUR – 1 ABSTENTION

Si Monsieur PREDHOMME n'est pas solvable, les travaux seront à la charge de la commune.

Achat d'une autolaveuse

Monsieur de NATALE expose à l'assemblée qu'il faudrait acquérir une autolaveuse. Le Conseil municipal décide d'inscrire en investissement l'achat de l'autolaveuse pour un montant TTC de 2 868 € aux Ets QUINOT.

Délibération prise par 10 voix POUR - 3 ABSTENTIONS

Décision modificative pour l'achat d'une autolaveuse – M. MAURY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaire sur le budget de l'exercice 2008 :

- DF art 61522 : - 1 525.80
- DF art 023 : + 1 525.80

- RI art 021 : + 1 525.80
- DI art 2188 : + 1525.80

Décision prise par 10 POUR – 3 ABSTENTIONS

Décision modificative – budget assainissement – M.MAURY

Le Conseil décide les modifications suivantes au budget du service assainissement :

Section investissement – recettes :

Art 1688 : - 142 €

Art 2031 : + 142 €

Délibération prise à l'unanimité.

Décision modificative – Installation électrique au hangar – M.MAURY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaire sur le budget de l'exercice 2008 :

- DF art 61522 : - 3 108.43
- DF art 023 : + 3 108.43
- RI art 021 : + 3 108.43
- DI art 2188 : + 3 108.43

Décision prise à l'unanimité.

Travaux rue Basse – M. MAURY

Le Conseil municipal décide d'inscrire en investissement les travaux de la Rue Basse pour un montant de 8 770.40 € (art 2318).

Délibération prise à l'unanimité.

Contrat triennal – M. de NATALE

Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer un dossier de consultation sur la rue partie basse rue de la rivière et une partie rue du moulin d'Ocle et à signer toutes les pièces correspondantes.

Délibération prise à l'unanimité.

Avenant SKID - M. de NATALE

La commune bénéficie d'une unité de traitement des nitrates au niveau de son forage et alimente également en eau l'intégralité de la commune d'EVERLY.

Ces dernières années, le captage s'est chargé en pesticides avec un dépassement désormais récurrent de la norme de 0,1 µg/l. Les analyses actuelles font apparaître des concentrations de 0,11 à 0,17 µg/l en déséthylatrazine.

Depuis 2004 diverses études ont été menées sur les solutions possibles (traitement de la ressource locale ou interconnexions) en association avec la commune d'Everly mais également celle de Chalmaison.

La commune bénéficiait d'un arrêté préfectoral dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2006 pour leur permettre de distribuer une eau non conforme en pesticides. Cette échéance n'a pu être respectée compte tenu des diverses études et de l'indécision de certaines communes. En janvier 2008, la DDASS a mis en demeure la commune de réaliser des travaux au 30 octobre 2008.

La commune a décidé d'un projet de traitement commun avec la commune d'Everly.

Il convient maintenant de lancer rapidement les travaux pour pouvoir distribuer une eau conforme à la réglementation.

Les travaux portent sur l'intégration d'un étage de filtration supplémentaire sur charbon actif en grain à l'unité de traitement existante.

En conséquence, la commune a demandé à Lyonnaise des Eaux France de prendre à sa charge le financement, l'installation puis l'exploitation de cet étage complémentaire de traitement des pesticides sur le captage communal avec un engagement de mise en service dans les six prochains mois.

Il lui a été également demandé de répartir ce nouveau coût de production en fonction des volumes consommés par les usagers des deux communes d'EVERLY et des ORMES SUR VOULZIE.

Enfin, l'amortissement de cet investissement d'un montant de 179 K€ H.T. sur la durée résiduelle du contrat de délégation (6 ans) auquel s'ajoute le coût de fonctionnement aurait conduit à une hausse excessive pour les usagers de la part 120 m³ du délégataire.

Il a donc été proposé deux hypothèses de prolongation à 3 ans et à 5 ans du contrat conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi N° 93-122 du 29 Janvier 1993.

Afin de limiter l'augmentation du prix de l'eau, la commune a décidé de prolonger le contrat de 5 ans.

Vu la commission Loi Sapin et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve le projet de d'implantation d'une unité de traitement des pesticides financé et installé par le délégataire dans les six mois ;

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 répercutant le coût de l'installation (investissement et exploitation) sur le tarif du m³ d'eau soit 1.0755€HT/m³ et la vente d'eau en gros à la commune d'Everly soit 0.4484€ HT/m³.

Délibération prise par 12 POUR – 1 ABSTENTION

Informations générales

- Madame SOLOHUB expose à l'assemblée son voyage au Pays de Galles du 19 au 21/08/08 concernant le projet de jumelage. Prochainement création de l'association. Un article paraîtra dans le prochain écho municipal.
- Mme MOREAU Patricia demande à l'assemblée son intégration à la commission de l'Environnement et Travaux afin de pouvoir les aider à la parution des articles dans le journal municipal.
- Monsieur MAURY communique à l'assemblée le montant de la dotation (20 253.01 €) qui sera attribuée à la commune au titre de la répartition de l'acompte du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.
- Monsieur MAURY informe le Conseil Municipal de l'exonération de la taxe professionnelle de la SAGEP (changement de statut juridique) à partir de 2010.
- CAUE 77 : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de CAUE77, après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à cette association. CONTRE : 12 – ABSTENTION : 1
- Monsieur BUSATO énonce les différents sujets abordés à la communauté de Communes (création de la zone d'activité à Bray – création du SPANC – la construction nouvelle de la perception – Mission Locale Provinois pour les 16-25 ans).Un article sera publié prochainement.
- Madame MOREAU informe l'assemblée qu'un local est ouvert aux parents qui attendent les enfants à la sortie de l'école en cas de mauvais temps. Des bancs seront entreposés prochainement.
- Monsieur le Maire rappelle et informe l'assemblée des différentes dates et courriers reçus :
 - Distribution des colis pour la Maison de Retraite le jeudi 18 décembre 2008 à 14 heures.
 - Distribution des colis pour les retraités le samedi 20 décembre 2008 à partir de 9 heures.

- Demande de subvention : Ecole d'horticulture et du paysage du Sénonais. Avis défavorable : POUR : 1 - CONTRE : 10 – ABSTENTIONS : 2
- Recensement de la population 2009 du 15 janvier 2009 au 14 février 2009 ; coordinateur communal : Monsieur COUSTALAT Jean-Pierre. Deux agents recenseurs seront désignés ultérieurement.
- Le Secteur Paroissial demande à titre gratuit le prêt de la salle polyvalente le 02/06/2009. Avis favorable : POUR : 12 – CONTRE : 1
- Demande de subvention de la Ligue contre le cancer. Avis défavorable : CONTRE : 12 – ABSTENTION : 1
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un montant de 559.17 € (redevance pour occupation du domaine public année 2007 et 2008) sera attribué à la commune venant de GRDF.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé au Service des domaines afin d'estimer le loyer du logement communal.
- Lac Réservoir Marne : Madame MOREAU avise l'assemblée qu'une plaquette d'information sera distribuée la semaine prochaine.
- Commission environnement-travaux : M. de NATALE – M. MONMART
 - Travaux Route d'Everly : les travaux sont prévus au mois de novembre.
 - Remplacement des branchements plomb rue de la Rivière.
 - Travaux en prévision pour empêcher les gens du voyage à s'installer sur le terrain en face de la mairie. (mise en place de tranchée et poteaux avec pelle prêtée gracieusement).
 - Réunion tous les premiers samedi de chaque mois avec Mme WARIN, directrice de l'Ecole afin de définir les travaux à exécuter.
 - Route de Saint-Sauveur : la commission a décidé de confier à une entreprise les travaux pour la remise en état du puisard et fossé. Un devis sera demandé. Visite sur le terrain le mardi 18/11/08.
 - Remblaiement en terre du terrain de foot et réfection des poteaux prévue.
 - Rue Haute du Moulin d'Ocle : tuyauterie obstruée ; ouverture à la mini pelle et dégagement du tuyau. Collecte des résultats des écoulements des eaux pour travaux complémentaires éventuels.
 - Signalisations des bacs des massifs grande rue de couture. Ce sujet sera étudié en commission.
- Commission des Fêtes : Madame CANZIANI
 - Concours Villes et Villages illuminés : La commune décide de participer au concours. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie.
 - Repas des retraités : le dimanche 30 novembre 2008
 - Opération 1 enfant 1 jouet : l'association des motards de Provins en collaboration avec la Croix Rouge passeront le dimanche 7 décembre 2008 vers 12 heures 45 pour collecter les jouets et friandises.
 - Noël des enfants de l'Ecole : le samedi 13 décembre 2008.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H05.